



TABLEAU DES FRAIS

ARS BOURASSA

1. FRAIS D’AFFILIATION

Affiliation de Club avec l’ARS Bourassa 400\$

Affiliation Bout Choux	24\$
Affiliation : U7 à U18	47\$
Affiliation : Senior	59\$
Affiliation : Entraîneurs/moniteurs et autres	45\$
Frais de rémission de carte d’identité	5\$
Nouvelle Affiliation Hiver	25\$
Arbitres Régional: 18 ans et moins	50\$
Senior	85\$
Provincial	115\$
National, et FIFA	300\$

2. DISCIPLINE

Frais de plainte ARSB (si rejetée)	60\$
Frais d’audition si coupable: organisme	100\$
individu	50\$
Frais d’appel si coupable: organisme	200\$
individu	150\$
Frais de plainte (FSQ)	100\$

3. PERMIS DE VOYAGE

Pour un permis de voyage au Canada toute demande doit être acheminé à l’ARSB au moins vingt (20) jours avant la date du tournoi. Pour un tournoi aux États-Unis, le permis doit être acheminé à l’ARSB au moins trente-cinq (35) jours avant la date du tournoi. Pour un permis de voyage international, la demande doit parvenir à l’ARSB soixante-cinq (65) jours avant la date du tournoi.

Avant de faire parvenir le permis de voyage à l'ARSB le responsable du club doit signer la demande.

Toutes les demandes de permis de voyage à l'extérieur du Québec devront, avant d'être autorisés par l'ARSB, être accompagnés d'une preuve d'assurance d'une compagnie de votre choix couvrant tous les joueurs (es) de l'équipe et ce permis de voyage devront être remis en même temps que votre permis de voyage à l'ARSB au moins trente-cinq 35 jours avant le départ et ce, afin de permettre la transmission et l'approbation par la FSQ.

FRAIS DE PERMIS DE VOYAGE	FSQ	ARSB
Au Québec	N/A	20\$
Au Canada	50\$	30\$
Aux États-Unis	75\$	30\$
International	200\$	30\$

FRAIS DE RETARD	FSQ	ARSB
Canada	20\$ par semaine de retard	20\$
États-Unis	50\$+20\$ par semaine de retard	30\$
International	200\$+20\$ par semaine de Retard	40\$

TOUT PERMIS DE VOYAGE DEMANDÉ EN DEDANS DE 24 HEURES, FRAIS ADDITIONNEL DE 50\$

4. INSCRIPTION À LA LIGUE ARSB

Inscription des équipes provenant de la région de Bourassa 175\$/équipe

5. BORDEREAU DE LIBERATION

Demande de libération 50\$
 (Facturée au club par l'ARS car les demandes doivent être faites via PTS Reg)
 N.B. le montant de 30\$ sera retenu par la région.

6. PROTÊT ARSB

Dépôt de 75\$ avec la demande par courrier recommandé ou courriel

7. FRAIS DE STAGE

STAGES	MEMBRES DE L'ARSB	HORS RÉGION
S2 (8h)	120\$/entraîneur	150\$/entraîneur
S3 (14h)	130\$/entraîneur	170\$/entraîneur
S7 (14h)	130\$/entraîneur	170\$/entraîneur
Arbitres	100\$/arbitres	140\$/arbitre

Un minimum de 12 participants est requis et un minimum de 15 participants pour le cours d'arbitre.

Les personnes ayant réservée leur place et qui ne se présenteront pas au stage seront facture.

Des frais en surplus peuvent être facture par entraîneur si la région doit défrayer des coûts pour la location de classe et gymnase.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES

Chèque retourné	25\$/chèque
Intérêt sur facture après 30 jours	2% /mois
Frais de retard sur non-respect des délais sous réserves de celles déjà prévues	100\$/infraction
Carte d'identité émis ou modifié illégalement (sans avoir été vérifié par Registraire de L'ARSB)	1 000\$/passeport
Article 8.7 des Règlements Généraux : <i>Un membre ordinaire peut faire une demande à l'ARS Bourassa de percevoir toutes sommes qui lui sont dues par un de ses membres individuels. Ceci après que le membre ordinaire ait tenté de percevoir les dites sommes par l'envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé</i>	50\$ par dossier
Frais d'administration pour l'arbitrage	8 % du totale de la facture